



Les formations de la Conférence des Bâtonniers

LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

CLERMONT-FERRAND

Jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 mars 2024

Maison de l'avocat - Palais de Justice de Clermont-Ferrand
9 Rue Lamartine, 63000 Clermont-Ferrand

Jeudi 7 mars

Maison de l'Avocat
9, rue Lamartine – Clermont-Ferrand

19h30 Accueil des participants

Par Isabelle DUBOIS, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand

Cocktail offert par l'Ordre des Avocats

Vendredi 8 mars

Maison de l'Avocat
9, rue Lamartine – Clermont-Ferrand

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture des travaux

*Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des bâtonniers
Isabelle DUBOIS, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand*

9h20 Présentation et mise en perspective de la formation

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

Modérateur : *Laurent RAUZIER, président de la Conférence des bâtonniers des barreaux d'Auvergne et de Loire, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand*

9h30 Les obligations légales et déontologiques générales

Anne LAGARRIGUE, membre du bureau de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Loire

9h50 Questions

10h00 Les nouveaux défis déontologiques et disciplinaires

- **Les dispositifs LCB-FT**

Christophe BAYLE, vice-président de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux

10h15 Questions

10h25 • La lutte contre le harcèlement et la discrimination

Dominique VLAL-BONDON, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Béziers

10h40 Questions

10h45 Pause

11h00 L'arsenal précontentieux et les « alternatives » aux poursuites : les contrôles, l'injonction du Bâtonnier, l'avis déontologique, les mesures provisoires, l'omission, le retrait des listes de permanences...

Isabelle DUBOIS, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand

11h20 Questions

11h30 L'enquête déontologique : la mise en œuvre, les principes, l'issue, les pouvoirs du Bâtonnier

Olivier JOUGLA, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Discipline de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

11h50 Questions

12h00 Déjeuner restaurant Pavillon Lamartine – 1 rue Michel Hugues, 63000 Clermont-Ferrand

Vendredi 8 mars

Maison de l'Avocat
9, rue Lamartine – Clermont-Ferrand

Modérateur : Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

14h00 La réclamation (forme, contenu et instruction)

Olivier JOUGLA, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Discipline de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

14H35 Questions

14h45 La conciliation

Catherine BECRET-CHRISTOPHE, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Grasse

15h05 Questions

15h15 Pause

15h30 La saisine du CRD

- La requête
- La saisine directe de l'auteur de la réclamation et l'ordonnance de rejet
- La convocation devant le CRD

Olivier JOUGLA, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Discipline de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du Havre

15h50 Questions

16h00 L'audience devant le CRD

- Désignation des membres par les CO
- Présidence
- Procédure
- Incidents
- Rôle du Bâtonnier

Catherine BECRET-CHRISTOPHE, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Grasse

16h45 Questions

17h00 Fin des travaux

17h15 Départ – Maison de l'avocat

17h45 Visite de l'Aventure Michelin

32 rue du clos four, 63100 Clermont-Ferrand

19h30 Retour - Maison de l'avocat

20h30 Dîner Restaurant Le Compt(o)ir

42 rue de l'Ange, 63000 Clermont-Ferrand

Samedi 9 mars

Maison de l'Avocat
9, rue Lamartine – Clermont-Ferrand

8h30 Accueil des participants

Modérateur : Isabelle DUBOIS, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Clermont-Ferrand

9h00 L'instruction et le rapport de l'instruction

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

9h30 Questions

9h45 L'appel et le pourvoi

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

10h15 Questions

10h30 Pause

10h45 Sanctions disciplinaires et exécution

Catherine BECRET-CHRISTOPHE, vice-présidente de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Grasse

11h05 Questions

11h20 Publicité et publication de la décision (le dossier disciplinaire, la diffusion et le traitement des décisions du CRD)

Philippe THLAUT, membre du bureau de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bourges

11h35 Questions

11h50 Clôture des travaux

Frédéric MORTIMORE, président de la commission Formation et Prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Villefranche sur Saône

12h00 Déjeuner-buffet sur place

Une attestation de participation correspondant à 10h de formation, vous permettant de faire valider cette formation par votre Ordre, vous sera délivrée par l'IFOC.

Conférence des Bâtonniers
12 Place Dauphine
75001 PARIS

Tél. : +33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69
Email : conference@conferencedesbatonniers.com
www.conferencedesbatonniers.com



SESSION DE FORMATION

Intitulé de la formation

La procédure disciplinaire

Durée :

10h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Connaître les obligations légales et déontologiques générales

Connaître les dispositifs LCB-FT et contrôler les confrères sur leurs obligations en la matière

Lutter contre le harcèlement et la discrimination

Connaître l'arsenal précontentieux

Comprendre la réclamation – l'enquête déontologique

Décrypter la conciliation

Expliquer la saisine du CRD l'audience devant le CRD

Expliquer l'instruction et le rapport d'instruction

Appréhender l'appel et le pourvoi

Contrôler les sanctions disciplinaires et exécution

Connaître Publicité et publication de la décision

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Instaurer les obligations légales et déontologiques générales

Contrôler les dispositifs LCB-FT et contrôler les confrères sur leurs obligations en la matière

Lutter contre le harcèlement et la discrimination

Déceler les infractions relatives à la publicité et à la communication

Contrôler l'arsenal précontentieux

Mettre en place la réclamation – l'enquête déontologique - la conciliation

Appliquer la saisine du CRD l'audience devant le CRD

Mettre en pratique l'instruction et le rapport d'instruction

Appréhender l'appel et le pourvoi

Appliquer les sanctions disciplinaires et exécution

Traiter la publicité et publication de la décision

Pré-requis :

Formation ouverte aux avocats et plus particulièrement aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, aux membres du Conseil de l'Ordre, aux présidents et membres des Conseils d'administrations des CARPA et des membres des conseils régionaux de discipline, au personnel des Ordres et des CARPA

Modalités d'accès :

Inscription en ligne lien d'inscription adressé par mail et bulletin accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers

www.conferecedesbatonniers.com/fr/

Dates de la formation :

Du jeudi 7 au samedi matin 9 mars 2024

Lieu de la formation :

Maison de l'avocat de Clermont-Ferrand – 9 Rue Lamartine, 63000 Clermont-Ferrand

Tarif de la formation :

Frais d'inscription (hors dîner et visite) : 180€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation.

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidence de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

N° de déclaration d'activité de l'IFOC : 11754215375

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010